



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Convention partenariat Ville/CAF/Fédération Centres  
Sociaux/ACAIQ - Comité partenarial ACAIQ**

DE20160321\_39

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteuse :  
Danielle CHAUVET

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016  
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

**Convention partenariat Ville/CAF/Fédération  
Centres Sociaux/ACAIQ - Comité partenarial  
ACAIQ**

Proximité et citoyenneté  
id : 1314

Conseil municipal  
21 mars 2016

39

Rapporteure : Danielle CHAUVET

Considérant les enjeux culturels, socio-économiques du quartier de Basseau dans la ville, une véritable dynamique institutionnelle s'est créée, notamment pour accompagner la nouvelle gouvernance du Centre Social, Culturel et Sportif ACAIQ (arrivée récente d'un nouveau directeur) dans la mise en œuvre du nouveau contrat de projet que la Ville d'Angoulême et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) viennent de co-signer.

Cette mobilisation des partenaires prend alors les formes suivantes :

- un soutien et un appui méthodologique de la Ville, de la CAF et de la Fédération des Centres Sociaux au CSCS ACAIQ ;
- un soutien financier de la Ville et de la CAF.

S'agissant de la participation financière de la Ville, celle-ci se décline comme suit :

- un co-financement pour le poste de chargé de mission mis à disposition par la Fédération des Centres Sociaux (du 3 septembre 2015 au 16 novembre 2015) :

La mission est financée à parité par la CAF et par la Ville, soit 3 600 € chacune (18 jours x 400 € = 7 200 €).

La Ville d'Angoulême attribuera directement à la Fédération des Centres Sociaux la somme de 3 600 € après validation du Contrat de Projet et sur présentation d'une facture.

- un soutien à la la fonction de pilotage (du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2018) :

Aux fins de réalisation du contrat de projet, la Ville versera une participation financière qui sera affectée aux moyens humains dédiés au pilotage dudit contrat.

Pour l'année 2015, cette contribution financière de la Ville sera de 6 054 €, le pilotage fédératif étant assuré à compter du 1er décembre 2015.

Pour l'année 2016, la Ville versera une subvention d'un montant de 67 650 € (déduction de 5 000 € sur la prestation Service Animation Globale CAF versée à l'ACAIQ pour la fonction de pilotage). La Ville verse la contribution financière après le vote du budget et de la présente convention, par virement trimestriel de 16 912,50 €.

Pour les années suivantes, la Ville s'engage à réexaminer chaque année cette participation.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2016.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

CSCS ACAIQ Basseau

Joël Guitton

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
21 mars 2016  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



air  
Eval  
Pour le Maire,  
François ELIE  
Délégué  
aux affaires  
humaines  
et culturelles

